MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE PASQUIER

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt quatre novembre, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 15 novembre, se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Laurence LAFFILLÉ.

<u>Présents à l'appel</u>: Laurence LAFFILLÉ, Ludovic GARNIER, Romuald LAZZARINI, Christine LAZZARINI, Jean-Charles CHOMBART, Pierrik HOULBERT.

Absents: Emeric LEFEBVRE, Clémence FONTAINE, Thomas DAVOUST

Absents ayant donné procuration :

Marie-Xavière TEURQUETY donne pouvoir à Ludovic GARNIER.

Claudia HOULBERT donné pouvoir à Pierrik HOULBERT.

Secrétaire de séance : Ludovic GARNIER

Le compte-rendu de la précédente séance du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

ACCEPTE:

1) Mise en place du Rifseep – Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaitre les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

2) Modification des statuts - Autorisation

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour faire évoluer comme suit les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

1) En compétences facultatives :

- 2) La compétence Enfance/jeunesse (article 20) est complétée afin de préciser la participation à la charge de l'Agglomération, ou de la commune, des différents temps d'intervention applicables sur les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire
- 3) La compétence « animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » prévue à l'alinéa 12 de l'article 211-7 du Code de l'environnement est ajoutée comme compétences facultatives
- 3) Plan Local de Publicité Intercommunal de la Communauté d'agglomération PLPi
- 4) Décisions modificatives FPIC (Fonds Péréquation des ressources communales Intérêt d'emprunt.

Madame le Maire explique qu'il y a eu une légère augmentation du FPIC cette année, qui n'avait pas été prévue au budget 2022, ainsi que les intérêts de notre emprunt. Il est donc nécessaire de passer des décisions modificatives dans ce sens.

<u>Décision modificative budgétaire n°2</u> Crédits supplémentaires

Dépenses			
Imputations	Ouvert +	Réduit –	
Fonctionnement			
Chapitre 014 – Atténuations de produits	70.00		
Article 739223 – Fonds de péréquation des ressources comm.			
Fonctionnement			
Chapitre 011 – Charges à caractère général		70.00	
Article 615221 – Entretien bâtiments publics			

<u>Décision modificative budgétaire n°3</u> <u>Crédits supplémentaires</u>

Dépenses			
Imputations	Ouvert +	Réduit –	
Fonctionnement			
Chapitre 66 – Charges financières	342.57.00		
Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance.			
Fonctionnement			
Chapitre 011 – Charges à caractère général		342.57.00	
Article 615221 – Entretien bâtiments publics			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

Décision modificative – Classe de neige CM1 – CM2

Après avoir été contacté par l'école Fleming pour un projet de classe de neige pour les CM, Madame le Maire propose d'étudier une participation pour l'enfant de notre commune qui est concernée et demande au conseil municipal de se prononcer :

<u>Décision modificative budgétaire n°4</u> <u>Crédits supplémentaires</u>

Dépenses			
Imputations	Ouvert +	Réduit –	
Fonctionnement			
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	300.00		
Article 6574 – Subventions de fonction. Associations - Ecoles			
Fonctionnement			
Chapitre 011 – Charges à caractère général		300.00	
Article 615221 – Entretien bâtiments publics			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

5 Informations diverses

1. Bulletin municipal

Manifestations à prévoir pour l'année 2023

Le 20 janvier 2023 à 18h30 -

Les vœux du maire + Galette des rois.

Le 09 avril 2023

Pâques: La chasse aux œufs pour les enfants de la commune au four à pain

Dates des Fours à pains :

le 02 avril 2023

Le 04 juin 2023 Le 06 août 2023

Le 2 décembre 2023

Noël – Illuminations + goûters pour les enfants de la commune.

2. Bons de Noël

Ils seront distribués la semaine prochaine aux familles concernées.

1- Questions diverses

M. Ludovic GARNIER demande si l'on pourrait diminuer la durée d'échairage public. Après concertation du conseil municipal et à l'unanimité, l'éclairage public passera de 6h à 7h le matin et à 21h30 seulement le soir au lieu de 23 h.

- M. Jean-Charles CHOMBART expose un petit compte-rendu de sa réunion sur les eaux pluviales avec un employé de la CASE. Plusieurs problèmes à résoudre : des fossés bouchés ou inversion de pentes, la descente de la mairie chargée de boue. Dossier à suivre.
- M. Jean-Charles CHOMBART évoque un problème de comportement d'un administré vis-à-vis de la secrétaire, constaté lors d'une réunion en mairie.
- M. Ludovic GARNIER se plaint également d'un problème de comportement de la part de cette personne.

Séance levée à 19h55.